



Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social de Parilly
Association loi 1901

27bis avenue Jules Guesde
69200 VENISSIEUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social de Parilly,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 6 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  vous sign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF



Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINTE FOY LES LYON

Centre social de Parilly
Association loi 1901

27bis avenue Jules Guesde
69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents du centre social de Parilly,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association centre social de Parilly relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 6 mai 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  yousign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 797.12	1 797.12		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	1 797.12	1 797.12		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 198.01	102 187.33	3 010.68	3 337.66
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	105 198.01	102 187.33	3 010.68	3 337.66
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				116.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				116.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	106 995.13	103 984.45	3 010.68	3 453.66
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	106 869.05		106 869.05	82 513.10
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	878.35		878.35	538.16
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	102 816.71		102 816.71	79 389.17
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 173.99		3 173.99	2 585.77
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	331 280.38		331 280.38	350 700.75
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	438 149.43		438 149.43	433 213.85
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	545 144.56	103 984.45	441 160.11	436 667.51

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	62 980.43	62 980.43
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	174 768.25	154 779.38
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	24 318.09	19 988.87
SITUATION NETTE (1)	262 066.77	237 748.68
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	111.64	361.64
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	111.64	361.64
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	262 178.41	238 110.32
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		43 006.94
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		43 006.94
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	31 937.85	28 214.41
TOTAL PROVISIONS (4)	31 937.85	28 214.41
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	36 439.42	33 187.92
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	69 896.89	57 491.95
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	24 242.04	20 190.47
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	16 465.50	16 465.50
TOTAL DETTES (5)	147 043.85	127 335.84
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	441 160.11	436 667.51

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 221.00		5 884.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	252 443.39		238 380.94
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		252 443.39	238 380.94
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	306 808.78		322 038.52
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	250.00		250.00
DONS MANUELS	250.00		250.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	1 000.00		
PRODUITS DE TIERS FINANCIERS		308 058.78	322 288.52
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			7 232.94
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	43 006.94		9 157.56
AUTRES PRODUITS	3 521.27		476.59
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		613 251.38	583 420.55
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	128 643.47		115 615.80
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 759.60		5 084.19
SALAIRES	333 417.97		310 136.55
COTISATIONS SOCIALES	117 182.67		102 711.86
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 838.86		2 883.66
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 723.44		3 007.16
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			29 141.26
AUTRES CHARGES	966.33		120.97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		593 532.34	568 701.45
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		19 719.04	14 719.10

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 599.05		4 457.94
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 599.05	4 457.94
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 599.05	4 457.94
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		24 318.09	19 177.04
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			1 362.47
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			550.64
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			811.83

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		617 850.43	589 240.96
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		593 532.34	569 252.09
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		24 318.09	19 988.87
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	50 286.60		49 622.18
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		50 286.60	49 622.18
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	50 286.60		49 622.18
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		50 286.60	49 622.18

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mises à disposition gratuite de biens		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE	50 286.60
861300 LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	49 927.10	TOTAL (861)	50 286.60
861500 ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE AS	359.50		
Total charges contributions volontaires	50 286.60	Total produits contributions volontaires	50 286.60

Sommaire

1.	FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
1.1.	Faits significatifs.....	1
1.2.	Règles et méthodes comptables.....	1
2.	NOTES SUR LE BILAN	3
2.1.	Les immobilisations	3
2.2.	Les charges à payer.....	4
2.3.	Les charges constatées d'avance	4
2.4.	Les créances et les dettes	5
2.5.	Les fonds propres	6
2.6.	Les subventions d'investissement.....	6
2.7.	Les provisions	7
2.8.	Les fonds dédiés	7
2.9.	Les produits à recevoir.....	8
2.10.	Les produits constatés d'avance	8
3.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1.	Le comparatif des résultats.....	8
3.2.	Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	9
3.3.	Le résultat exceptionnel	11
3.4.	Les cotisations	11
3.5.	Les contributions volontaires : état des mises à disposition	11
4.	AUTRES INFORMATIONS	12
4.1.	L'effectif moyen	12
4.2.	Fiscalité.....	12
4.3.	Rémunération des dirigeants.....	12
4.4.	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	12

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée d'intérêt général.

Description de l'objet social :

L'association a pour but d'accompagner, soutenir, animer, promouvoir, favoriser toutes activités d'ordre social, familial, de loisir, culturel et éducatif nécessaires aux besoins des habitants, en donnant à son action un caractère éducatif permettant de favoriser la promotion des individus et des groupes.

C'est un équipement de proximité ouvert à l'ensemble des habitants

Description de la nature et du périmètre des activités :

L'association accueille, anime la vie sociale, accompagne et promeut les initiatives et projets d'habitants, propose des activités et services à finalité sociale, familiale, de loisirs. S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, le centre social est un lieu d'échanges et de rencontres.

Description des moyens mis en œuvre :

L'association s'appuie sur des moyens financiers : cotisations des adhérents, subventions, moyens mis à disposition par la commune et participations des usagers aux activités, ainsi que sur des moyens humains : équipe de salariés et bénévoles.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Adoption du nouveau plan comptable associatif entré en vigueur à compter du 01/01/2025.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et

Annexe aux comptes annuels

ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel d'activités	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Vénissieux.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptables, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - o En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).

Annexe aux comptes annuels

- En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	250	1145
Transfert de charges		
- Remboursement des frais de personnel	4606	7233
- Refacturation de personnel ou de frais		
- Remboursements d'assurance		
Formation du personnel	3836	1916

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. *Les immobilisations*

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 797			1 797
Immobilisations corporelles	103 686	1 512		105 198
Immobilisations financières	116		116	
TOTAL	105 599	1 512	116	106 995

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 797			1 797
Immobilisations corporelles	100 349	1 839		102 188
Immobilisations financières				
TOTAL	102 146	1 839		103 985

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 594
Dettes fiscales et sociales	44 610
Autres dettes	
TOTAL	70 204

2.3. Les charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
Petit équipement de bureau : Antivirus ESET, Licences Office	129	97
Hébergement informatique : Synology	80	80
Location mobilière : TPE AVEM, Lixxbail photocopieur	591	53
Maintenance informatique : Thépault	2 057	2 057
Assurance : MACIF	77	71
Télécommunications : Orange, Free Mobile, OVH	139	129
Droits d'auteurs : SACEM, SPRE	101	99
TOTAL	3 174	2 586

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	878	878		
Créances financeurs :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- CAF	84734	84734		
- Mairie				
- AURACS	3893	3893		
- CARSAT	10000	10000		
Autres créances :				
- Fournisseurs avances et acomptes				
- USS à recevoir	756	756		
- Produits à recevoir	3033	3033		
- ANCV	400	400		
Charges constatées d'avance	3174	3174		
TOTAL	106869	106869		
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	36439	36439		
Dettes fiscales et sociales	69897	69897		
Autres dettes	24242	24242		
Produits constatés d'avance	16466	16466		
TOTAL	147044	147044		

Les « autres créances » comprennent 756,27€ d'indemnités journalières à recevoir de la caisse d'assurance maladie, 3 032,95€ d'indemnités de prévoyance à recevoir et 400,00€ de participations usagers en chèques vacances à recevoir.

Les « autres dettes » comprennent les sommes dues au titre des différents projets des habitants ainsi que les comptes clients créditeurs.

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie					
- Autres réserves	62 980				62 980
Report à nouveau	154 779	19 989			174 768
Excédent ou déficit de l'exercice	19 989	-19 989	24 318		24 318
Situation nette	237 749		24 318		262 067
Subventions d'investissement	362			250	112
TOTAL	238 110		24 318	250	262 178

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				0
- Région				0
- Métropole				0
- Ville				0
- CAF				0
- CARSAT	750			750
Sous-total	750	0	0	750
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				0
- Région				0
- Métropole				0
- Ville				0
- CAF				0
- CARSAT	388	250		638
Sous-total	388	250	0	638
TOTAL	362	-250	0	112

Annexe aux comptes annuels

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				0
- Provision retraite	28 214	3 723		31 938
				0
Provisions pour dépréciation des stocks				0
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers				0
- Autres tiers				0
				0
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				0
TOTAL	28 214	3 723	0	31 938

2.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Subvention AURACS	3893,26		3 893		0	
- Subvention CAF Projet diagnostic de territoire	13865,68		13 866		0	
- Subvention Etat et Ville projet programmation sociale	20248		20 248		0	
- Subvention CAF projet développement durable	5000		5 000		0	
Contributions financières d'autres organismes						
- Projet : xxx					0	
TOTAL	43 007	0	43 007	0	0	0

Annexe aux comptes annuels

2.9. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	
Autres créances	3 433
TOTAL	3 433

2.10. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
Subvention CAF (CLAS)	16 466	16 466
TOTAL	16 466	16 466

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	19 719	14 719	11 446
Résultat financier	4 599	4 458	4 079
Résultat exceptionnel		812	1 206
Impôts			
Excédent ou déficit	24 318	19 989	16 731

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	124994	124994	0	0,00%
- versées par la CAF	55002	57514	-2 512	-4,37%
Sous total	179996	182508	-2 512	-1,38%
Subventions affectées à un projet :			0	0,00%
- versées par l'Etat	74062	52873	21 189	40,08%
- versées par la région			0	0,00%
- versées par la métropole		16600	-16 600	100,00%
- versées par la ville	10000	10740	-740	-6,89%
- versées par la CAF	10714	24031	-13 317	-55,42%
- versées par l'ACSE				
- versées par la CARSAT	10000	13500	-3 500	-25,93%
- versées par l'AURACS	7787	7787		
- versées par LYON METROPOLE HABITAT	1000			
Sous total	113563	125531	-12 968	-10,33%
Subventions non affectées :			0	0,00%
- versées par l'Etat			0	0,00%
- versées par la région			0	0,00%
- versées par la métropole	14000	14000	0	0,00%
- versées par la ville			0	0,00%
- versées par la CAF			0	0,00%
Sous total	14000	14000	0	0,00%
TOTAL (I)	307559	322039	-14 480	-4,50%
Prestations CAF :			0	0,00%
- Animation globale	82646	80765	1 881	2,33%
- Animation collective famille	27650	27010	640	2,37%
- CLAS	24698	26105	-1 407	-5,39%
- ALSH	19098	14357	4 741	33,03%
- LAEP	4945	4692	253	5,39%
- Bonus territoire	16954	16151	804	4,98%
TOTAL (II)	175992	169081	6 912	4,09%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	483551	491119	-7 568	-1,54%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N- 1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	74062	52873	21189	40,08%
- non affectée			0	0,00%
Sous total	74062	52873	21189	40,08%
Subventions de la région				
- affectées à un projet			0	0,00%
- non affectée			0	0,00%
Sous total	0	0	0	0,00%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet		16600	-16600	-100,00%
- non affectée	14000	14000	0	0,00%
Sous total	14000	30600	-16600	-54,25%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	10000	10740	-740	-6,89%
- non affectée	124994	124994	0	0,00%
Sous total	134994	135734	-740	-0,55%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	104060	112347	-8287	-7,38%
- non affectée	137648	138279	-631	-0,46%
Sous total	241708	250626	-8918	-3,56%
Autres financeurs (à détailler)				
CARSAT				
- affectées à un projet	10000	13500	-3500	-25,93%
- non affectée			0	0,00%
AURACS				
- affectées à un projet	7787	7787	0	0,00%
- non affectée			0	0,00%
LYON METROPOLE HABITAT				
- affectées à un projet	1000			
- non affectée				
Sous total	18787	21287	-2500	-11,74%
TOTAL	483551	491119	-7568	-1,54%

L'Etat attribue une subvention supplémentaire de 2 423,00€ pour le projet de lutte contre le harcèlement.

L'embauche d'un contrat adulte-relais est soutenue par l'Etat pour 17 939,26€.

La subvention Fonds Publics et Territoire de la CAF de 8 000,00€ en 2024 n'a pas été renouvelée en 2025.

Annexe aux comptes annuels

Une subvention de la CAF destinée à soutenir les actions en faveur du développement durable à hauteur de 5 000,00€ en 2024 n'a pas été réitérée en 2025.

La subvention de la Métropole de 16 600,00€ orientée en direction du public sénior en 2024 n'a pas été renouvelée en 2025.

La CARSAT interrompt le financement de l'action numérique financée à hauteur de 3500,00€ en 2024.

3.3. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
- Régularisations participations usagers injustifiées NOE		551
Sous total	0	551
Produits		
- Régularisations participations usagers injustifiées NOE		218
- Quote-part de subvention virée au compte de résultat		1 145
Sous total	0	1 362
TOTAL	0	812

3.4. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.5. Les contributions volontaires : état des mises à disposition

C'est la mise à disposition de matériel ou de personnel par les financeurs.

La Mairie de Vénissieux opère ces mises à disposition.

Mises à disposition	N	N-1
Personnel		
Locaux	38 240	38 240
Frais de fonctionnement	11 687	11 023
Autres	360	357
TOTAL	50 287	49 620

Annexe aux comptes annuels

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 10,6 personnes.

4.2. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 440,00€ et concernent la certification des comptes.